

Le 22 mars 2016, à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Samonac, sous la présidence de Madame Marie-Lise GIOVANNUCCI, Maire.

L'ordre du jour était :

- 1) Lecture et approbation du compte rendu de la séance précédente.
- 2) Présentation du dossier de la Convention d'Aménagements de Bourgs et modifications suggérées par le maître d'œuvre TROUILLOT / HERMEL / EVEN BPT sur l'ensemble du projet.

Date de convocation du Conseil municipal : 18 Mars 2016

Étaient présents : Mesdames Marie-Lise GIOVANNUCCI, Marie-Fabienne DUPUY, Nathalie NICOLET, Messieurs Michel AUDOUIN, Jean-Marc MALAGANNE, Thierry GAYET, Olivier GONZALEZ, Henri PLANDE, Bernard SOU

Étaient absents : Madame Claudine COUCHINAVE (*pouvoir à Marie-Fabienne DUPUY*),

Secrétaire de séance : N. NICOLET

Mme le Maire demande à rajouter une questions à l'ordre du jour :

- Délibération sur la vacance d'un poste de délégué titulaire du SIRP et d'un délégué suppléant suite démission d'un titulaire de cette délégation.

Le Conseil Municipal accepte cette question complémentaire à l'unanimité

LECTURE ET APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE.

**VACANCE D'UN POSTE DE DELEGUE DU SIRP SUITE DEMISSION
D'UN TITULAIRE DE CETTE DELEGATION**

Mme le Maire informe que Mme Nathalie NICOLET a présenté sa démission de titulaire au sein du SIRP pour d'emploi du temps et de santé. Cette démission a été acceptée et notifiée en date du 14 Mars 2016 par Monsieur le Préfet. Un poste de délégué titulaire est donc à pourvoir. Il est fait appel à candidature. Aucun conseiller ne se portant candidat, Mme le Maire actuellement suppléante au SIRP se propose et indique que dans ce cas il faudra élire un nouveau suppléant. Mme DUPUY se propose en tant que suppléante

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité

**PRESENTATION DU DOSSIER DE LA CONVENTION D'AMENAGEMENTS DE BOURGS ET MODIFICATIONS SUGGERES
PAR LE MAITRE D'ŒUVRE TROUILLOT / HERMEL / EVEN BTP**

Mme le Maire présente aux conseillers municipaux l'avancement du projet de la C.A.B. établie par le Maître d'œuvre retenu TROUILLOT / HERMEL / EVEN BTP. Le cahier des charges initialement établi dans la première étude ayant fait l'objet de quelques propositions de modifications, celles-ci sont soumises à délibération.

- 1) Les décisions du Conseil Municipal donneront lieu à des modifications sur les projets proposés et à un nouveau chiffrage.
- 2) L'ordre des tranches donne lieu à modification, cela devra faire l'objet d'un avenant avec le Conseil Général, la première tranche ferme devenant l'esplanade de jeux et l'aménagement de la RD133E8 traversant le bourg (devant l'école). Les autres tranches sont conditionnelles.
- 3) Une étude des capacités financières de la municipalité est en cours. Les engagements seront liés aux capacités d'endettement qui en ressortiront.

En préambule, i est demandé que l'étude soit baptisée « AMENAGEMENTS DE BOURGS – COMMUNE DE SAMONAC » (et non pas : VILLE DE SAMONAC)

AMENAGEMENT DU BOURG – SECTEUR AIRE D'EVOLUTION

Les conseillers municipaux prennent connaissance du projet proposé par le Maître d'œuvre, et délibèrent sur la validation de la nouvelle proposition avec une utilisation multifonctionnelle du site (*manifestations, aire de basket, aire de pétanque, aire de jeux pour les plus petits, table de pique-nique et stationnement occasionnel*)

Les conseillers municipaux formulent leurs accords à l'unanimité pour les points suivants

- ✓ accès du parking ponctuel contrôlé par une borne rétractable,
- ✓ reprise de l'accès de la pente de façon adoucie,
- ✓ aire de pétanque entourée de 2 tables de pique-nique,
- ✓ implantation des arbres,
- ✓ zone pour les enfants uniquement enherbée, sans agrès
- ✓ possibilité de stationnement occasionnel suivant plan (pas de marquage au sol),
- ✓ création des deux places de parking côte à côte en bordure de départementale

Les conseillers municipaux modifient à l'unanimité les points suivants

- ✓ pas de pose de bassin de rétention d'eau, car il n'y a pas création de surface étanche. Plutôt, si possible prévoir deux tables de pique-nique ou bancs supplémentaires,
- ✓ pas de reprise d'équerrage de la zone d'évolution actuelle,
- ✓ pas de 3^e place de parking au dessus du terrain.

AMENAGEMENT DU BOURG – SECTEUR AMENAGEMENT RD 133^E8

Les conseillers municipaux prennent connaissance du projet proposé par le Maître d'œuvre, et délibèrent.

Les conseillers municipaux formulent leurs accords à l'unanimité pour les points suivants

- ✓ création de 2 plateaux de ralentissement / réhausseurs (un devant l'école et un avant l'église en arrivant de Mombrier en respectant les distances règlementaires),
- ✓ reprise de l'escalier donnant accès au logement locatif,
- ✓ création d'une place de parking devant logement locatif rendue possible par la suppression du mur de soutènement,
- ✓ muret esthétique en continuité du coin de l'église au coin de l'école et mise en valeur de l'ancienne niche d'affichage existante destinée à mettre en place le panneau d'indications du village déjà approvisionné.
- ✓ réparation de l'escalier.
- ✓ maintien des arbres pour tenir le talus avec ajout de végétation basse
- ✓ traçage d'un passage piétons devant escalier école

Les conseillers municipaux formulent leurs désaccords pour les points suivants

- ✓ pas de murs de soutènement du talus devant le logement locatif (voir étude préliminaire).

AMENAGEMENT DU BOURG – SECTEUR AMENAGEMENT DES ABORDS DE L'EGLISE

Les conseillers municipaux prennent connaissance du projet proposé par le Maître d'œuvre, et délibèrent.

Les conseillers municipaux formulent leurs accords à la majorité pour le point suivant :

- ✓ afin d'ouvrir la vue depuis la place de la mairie, démolition totale du petit bâtiment situé perpendiculairement à la mairie (*1abstention T. GAYET qui réclame des bâtiments pour ranger et JM MALAGANNE qui est contre la démolition*)

Sur le nouveau projet les conseillers municipaux formulent leurs souhaits à l'unanimité pour les points suivants :

- ✓ fermeture de l'accès véhicule à l'arrière de la mairie depuis le passage de l'église, de ce fait demande de mise en harmonie paysagère de la totalité de l'espace rendu disponible dans le triangle compris entre la salle municipale, l'église et la Mairie.
- ✓ plantation complémentaire de la haie existante sur quelques mètres devant le parking,
- ✓ traçage de places de parking,
- ✓ accord pour un espace paysager devant la salle polyvalente de façon à ne pas trop empiéter sur le parking. Cet espace devra permettre un passage vers la cuisine tout en étant un peu masqué (*les portes à l'arrière de la salle polyvalente sont des portes de secours mais sont actuellement, parfois utilisées par le public, il faut donc rechercher une solution pour y remédier*).

Les conseillers municipaux formulent leurs désaccords pour les points suivants :

- ✓ pas de végétation aux pieds des murs à l'arrière de la mairie,
- ✓ pas de modification de l'accès à la mairie par le passage du milieu accédant à la porte,
- ✓ pas de traçage bus à l'endroit envisagé mais étudier la possibilité de le placer à l'arrière du bâtiment de la salle polyvalente, au pied du local technique permettant ainsi une traversée sécurisée des enfants par l'arrière de la cour de l'agent technique et une montée dans le bus immédiate. Cela réglerait également le problème des entrées et sorties des véhicules des parents qui sont gênés actuellement par le stationnement du bus,
- ✓ pas de massif arrondi à l'entrée de la place mais un cheminement paysager permettant à toute personne d'être guidé vers la porte d'entrée de la salle polyvalente (*face à l'église*).

AMENAGEMENT DU CARREFOUR DE TOURTEAU – SECTEUR CARREFOUR

Les conseillers municipaux prennent connaissance du projet proposé par le Maître d'œuvre, et délibèrent.

Les conseillers municipaux formulent leur accords à l'unanimité pour les points suivants :

- ✓ simplification du projet initial en supprimant le « S » mais en créant un plateau surélevé portant sur les 4 routes.
- ✓ faisabilité à vérifier avec le Centre Routier Départemental.

Les conseillers municipaux formulent leurs désaccords pour les points suivants :

- ✓ traçage des 2 arrêts bus prévus à supprimer. En tracer un uniquement à l'endroit actuel car la desserte du bus ne s'arrête qu'à cet endroit (angle de la rue du Moulin).

AMENAGEMENT DE LA RUE PRINCIPALE DE TOURTEAU

Les conseillers municipaux prennent connaissance du projet proposé par le Maître d'œuvre, et délibèrent.

Les conseillers municipaux formulent leurs accords à l'unanimité pour les points suivants :

- ✓ prévision de mise en place de réseaux d'eaux pluviales
- ✓ reprise de l'étude initiale basique pour la bande roulante et les bas côtés (gravillonnage, calcaire ...)

Les conseillers municipaux formulent leurs désaccords pour les points suivants :

- ✓ traitement des accotements renforcés avec semis et quelques plantations

AMENAGEMENT DE LA RUE PRINCIPALE DE FONTVIEL

Les conseillers municipaux prennent connaissance du projet proposé par le Maître d'œuvre, et délibèrent.

Les conseillers municipaux formulent leurs accords à l'unanimité pour les points suivants :

- ✓ reprise de l'étude initiale basique pour la bande roulante et les bas côtés (gravillonnage, calcaire ...)

Les conseillers municipaux formulent leurs désaccords pour les points suivants :

- ✓ prévision de mise en place de réseaux d'eaux pluviales
- ✓ traitement des accotements sous forme moins minérale avec des semis et quelques plantations

Clôture du Conseil Municipal : 20h00